

## 2021\_CT2\_527

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix- Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Plan de développement ESR Arbois"**

---

Le 30 novembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château Saint Hilaire, La Plantade – RD19, Route d'Aix à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur Roger PELLENC, Président suppléant du Territoire, le 23 novembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : BENKACI Moussa donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BIANCO Kayané donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FREGEAC Olivier donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GARCIN Eric donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – MALLIÉ Richard donne pouvoir à GERARD Jacky – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AMAR Daniel – RUIZ Michel donne pouvoir à MARTIN Régis – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : TERME Françoise

**Secrétaire de séance** : LANGUILLE Vincent

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Développement économique et emploi Interventions économiques

#### ■ Séance du 30 novembre 2021

05\_2\_05

#### ■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix- Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Plan de développement ESR Arbois"

Le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

### Innovation, ville intelligente, et économie de la connaissance, santé, recherche, enseignement supérieur

#### ■ Séance du 16 décembre 2021

9123

#### ■ Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix- Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Plan de développement ESR Arbois"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'opération « Plan de Développement ESR Arbois » est inscrite au titre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 pour un montant total de 2,2 M€, avec une participation de 0,2 M€ de l'Etat, 0,75 M€ de la Région et de 0,5 M€ du Département. Cette opération se décompose en deux projets structurants :

- Volet enseignement - la réhabilitation du bâtiment BELTRAM pour accueillir le MASTER "Sciences de l'environnement terrestre" actuellement dispersé sur plusieurs sites, en rapprochant les étudiants des laboratoires associés et des entreprises (coût prévisionnel 1,198 M€).
- Volet recherche - la construction d'une halle technologique pilote (CIRENE) dédiée à l'étude du cycle de vie des matériaux contenant des nanomatériaux et au développement de nouvelles technologies de recyclage (coût prévisionnel 1,002 M€).

Par délibération n° FAG 057-1337/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant ouvertures, affectations et modifications d'autorisations de programme, Budget Principal Métropolitain Fractionné Territoire du Pays d'Aix, l'opération « Plan de développement ESR Arbois » a été créée pour un montant initial de 1 300 000,00 € TTC.

Par délibération n° ECO 015-7835/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019, l'opération a été révisée une première fois, portant son montant à 2 546 000 € TTC.

Par délibération n° IVIS 001-9268/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020, l'opération a été révisée une seconde fois, portant son montant à 2 636 000 € TTC.

Suite à la réception des offres pour les travaux de construction de la Halle CIRENE et après négociation, il convient d'augmenter l'opération de 325 000 €.

Cette augmentation est liée à celle du prix des matières premières et des matériaux de construction suite à l'arrêt de l'économie dû à la COVID 19.

L'opération d'investissement « Plan de développement ESR Arbois » d'un montant de 2 636 000 € TTC inscrite au budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix enregistrée dans l'autorisation de

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20211130-2021\_CT2\_527-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2021  
Date de réception préfecture : 06/12/2021

programme DI9051AP de la Métropole doit être révisée pour un montant total de 2 961 000 € TTC.

Cette révision porte le montant de l'opération DI9051AP de 2 636 000 € T.T.C au montant révisé de 2 961 000 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence**

**Vu**

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 057-1337/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant ouvertures, affectations et modifications d'autorisations de programme, Budget Principal Métropolitain Fractionné Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° ECO 015-7835/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement « Plan de développement ESR Arbois » ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° IVIS 001-9268/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement « Plan de développement ESR Arbois » ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 30 novembre 2021.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de 325 000 € T.T.C de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 325 000 € TTC de l'opération d'investissement.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI9051AP « Plan de développement ESR Arbois » pour un montant 325 000 € T.T.C portant le montant total de l'opération à 2 961 000 € TTC.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

**DI9051AP « Plan de développement ESR Arbois »**

***Montant révisé 325 000 € T.T.C***

Mandaté antérieur : 1 301 286.40 € TTC

CP 2021 : 160 820.80 € T.T.C

CP 2022 : 1 348 000 € T.T.C

CP 2023 : 150 892,80 € T.T.C

Pour enrôlement,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Santé, ESR,  
Recherche médicale,  
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix- Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Plan de développement ESR Arbois"**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	57
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue	29
Pour	57
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Gérard BRAMOULLÉ**



Signé, le **02 DEC. 2021**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20211130-2021\_CT2\_527-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2021  
Date de réception préfecture : 06/12/2021